



Formation Continue des DEA et des CCA



Durée :

1 journée

Horaires :

De 08h30 à 17h00



Participants :

14 personnes maximum

Dates :

Nous contacter



Prix :

Nous contacter



Centre
d'Enseignement
des Soins
d'Urgence
21



CHU
Dijon Bourgogne

Public concerné :

Ambulanciers titulaires du DEA ou du CCA participant à la garde préfectorale.

Objectif :

Permettre aux ambulanciers titulaires du DEA ou du CCA qui participent à la garde préfectorale, de réactualiser leurs connaissances théoriques et techniques selon les données scientifiques actuelles. Ceci afin de participer efficacement, sur demande du SAMU, à la prise en charge des patients présentant une urgence médicale, chirurgicale, traumatique ou psychiatrique.

Selon l'annexe 5 de la convention tripartite (SAMU-SDIS-Professionnels de Transports Sanitaires) et l'article R6311-5 du code de la santé publique.

Compétences visées / Contenu de la formation :

- **Restitution** de mémoire de la journée effectuée en 2016,
- Prendre en charge les **hémorragies**,
- Prendre en charge un **accouchement**,
- Prendre en charge un **malaise**,
- Prendre en charge un **patient non coopérant**.

Méthodes et outils pédagogiques :

- Pédagogie active de découverte,
- Evaluation initiale et continue,
- Travail en ateliers à partir des connaissances antérieures des participants,
- Mises en situations,
- Supports audiovisuels et multimédias,
- Simulateur en santé (Rescuci-Anne etc...), bassin d'accouchement, ambulance d'entraînement CENTURION,
- Evaluation de la formation par les apprenants,
- Feuille d'émargements,
- Attestation de présence et de formation continue.

Equipe pédagogique :

Responsable pédagogique : Dr Aurélie GLOAGUEN

Médecins, enseignants et équipe pédagogique du CESU 21.

C.E.S.U. 21 - CHU DIJON - Hall A RDC
14 rue Gaffarel - BP 77908 DIJON Cedex
Secrétariat : Mme POTEL Aude
03-80-29-37-38 cesu21@chu-dijon.fr

N° Déclaration d'existence : 26.21.03472.21 (Délivré par la Préfecture de Côte d'Or)

N° SIRET CHU DIJON : 262-100-076-00013